

Règlement de fonctionnement exceptionnel accès bâtiment d'Assit -CSC en période de Covid-19

Préambule

Ce règlement s'appuie sur les différentes recommandations ministérielles et organismes de tutelle dont les différents accueils dépendent :

- Guides ministériels Covid-19 en date du 06 mai 2020
- Recommandations CNAF, concernant l'accueil des Centres sociaux et Espaces de vie sociale

Durée de ce règlement

À partir du 12 mai jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement réévaluée par les autorités ministérielles, et le cadre d'organisation pourra donc également être réadapté. La direction et les administrateurs en informeront expressément les publics.

Calendrier de reprise et de réouverture de l'accueil

Afin de procéder aux aménagements spécifiques (matériels, normes sanitaires, organisation de protection des salariés), l'accueil au public sera ouvert à partir du mercredi 25 mai de 09h00 à 18h00 et ce selon les recommandations suivantes.

Mesures d'accès

- PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
- PRENDRE CONNAISSANCE DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNEL
- RESPECTER LES REGLES DE DISTANCIATION EN ATTENDANT A L'EXTERIEUR
- FAITES-VOUS CONNAÎTRE PAR LA PORTE VITREE
- ACCEDER DANS LE HALL D'ACCUEIL UNIQUEMENT ET UNE SEULE PERSONNE A LA FOIS
- LAVEZ-VOUS LES MAINS AVEC LA SOLUTION HYDROALCOOLIQUE MISE A DISPOSITION
- NE RIEN TOUCHER AUTRE QUE LE STRICT NECESSAIRE
- PLACEZ-VOUS DERRIERE L'HYGIAPHONE POUR COMMUNIQUER AVEC L'AGENT D'ACCUEIL
- IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'ACCEDER AUX SALLES D'ACTIVITES, SAUF AUTORISATION ET AVEC PORT DE MASQUE OBLIGATOIRE

Ceci pour le bien être des publics, des salariés et de vous-mêmes.

Aménagement du hall d'accueil

- L'agent d'accueil affichera les mesures précitées à l'extérieur du bâtiment.
- Chaque objet, mobilier est strictement interdit d'accès au public avec matérialisation par rubalises.

- L'accès aux autres salles du bâtiment D'Assit est strictement interdit au public. Affichage par un panneau dans le hall d'entrée.

Mesures d'hygiène sanitaire

Le hall d'accueil du bâtiment est aéré plusieurs fois par jour.

Il est équipé d'un point d'eau et savon dans les sanitaires, permettant le lavage des mains, ainsi que d'un distributeur de solutions hydro alcoolique.

L'agent d'entretien procède tous les matins à un nettoyage et désinfection des :

- Sols et surfaces
- Poignées de portes, interrupteurs, abattants et cuvettes WC
- Poubelles préalablement vidées

L'agent d'accueil procède à la désinfection des poignées de portes et surfaces après chaque passage d'une personne accueillie.

Cas particulier : accès du public au bureau d'accueil CS Chemin du Hérisson

- Les consignes citées ci-dessus restent applicables.
- La personne salariée CSCH, devra venir chercher à l'extérieur et raccompagner chaque personne accueillie dans son bureau.
- L'entretien et la désinfection des 2 salles utilisées par le CSHC seront effectuées les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins avant 9h00 par l'agent d'entretien du CSC.
- Un « pack » comprenant gants, désinfectant, essuie-main en papier, sera laissé à disposition du personnel du CSHC dans leur bureau.
- Les mesures de protection des personnels et publics accueillis par le CSHC, restent de la responsabilité du CSHC.

Fait à CONFOLENS, le 18 mai 2020.

Mme Carole TEXIER,
Directrice du CSC